


**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JANVIER 2020**

<u>Date de convocation :</u> 7 janvier 2020 <u>Date d'affichage de la convocation :</u> 7 janvier 2020 <u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 11 Quorum : 06 Présents : 11 Pouvoirs : 00 Votants : 11	L'an deux mille vingt le 16 janvier à 20 heures 45. Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER, Maire. <u>Etaient présents :</u> Mmes Élisabeth DUFAUD, Clarisse PELISSIER, Élisabeth BERTOLUS, Martine AUFFRET, Séverine LESAFFRE, Maryse BARADAT Mrs Chandar OUTTIRAPOULLE, Alain DUFAUD, Rodolphe GARNIER, Jean-Pierre VOUTERS <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i> <u>Absents excusés et représentés :</u> Néant <u>Absents Excusés :</u> Néant <u>Secrétaire de séance :</u> M Jean-Pierre VOUTERS
---	---

Ont été adoptées les résolutions suivantes :
Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 07 décembre 2019
Décision à prendre suite à la visite du 16 décembre 2019 sur la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) du 29 octobre 2019 relative aux parcelles cadastrées section E n° 120 et 126 sises 4 Rue du Nid de Geai à Béhoust

La commune a décidé d'utiliser son droit de préemption urbain pour l'acquisition desdites parcelles sises 4 Rue du Nid de Geai à Béhoust

Souscription d'un emprunt auprès de tout établissement bancaire aux fins de financer la totalité du prix de l'acquisition

Avis favorable pour le financement de l'acquisition des parcelles précitées sises 4 Rue du Nid de Geai à Béhoust

Communauté de communes Cœur d'Yvelines – Modification des statuts

Adoption des statuts

Détermination des points d'arrêt Rézo Pouce

Sur 4 arrêts prévus, 3 arrêts sont validés et un est à revoir en fonction des travaux d'aménagement de la RD42

Renouvellement des créations de postes permanents et non permanents

Renouvellement des créations de postes permanents et non permanents adopté

PERMIS DE CONSTRUIRE ET PERMIS D'AMENAGER :

- PC 078 053 19 Y0006 M01 – DOMET Stéphane Adresse de terrain Rue de la Masse RAL menuiseries 1013 au lieu de 1015, RAL Enduit PRB 15 au lieu de PRB692 - **Avis favorable à l'unanimité**
- PC 078 053 19 Y0006 M02 – DOMET Stéphane Adresse du terrain Rue de la Masse – suppression de la baie vitrée 240x205 en pignon gauche au profit d'une porte fenêtre 90x205 - **Avis favorable à l'unanimité**
- PC 078 053 19 Y0011 - DECHENE Julien et GUITTARD Audrey Adresse du terrain : Rue du Nid de Geai – construction d'une maison d'habitation – **Avis défavorable à l'unanimité**
- PC 078 053 20 Y0001 – SCI de l'Ardillère Adresse du terrain : 32 Rue du Nid de Geai : surélévation d'un garage existant – **Avis défavorable 10 et 1 abstention**

DECLARATIONS PREALABLES :

Néant

Questions diverses

- En 2022, les contribuables paieront, pour la dernière fois, la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale. Dès 2020, les 80 % de contribuables les moins aisés ne paieront plus cette taxe. Les autres contribuables ne paieront que 70 % de leur TH en 2021 puis 35 % en 2022 et 0 % en 2023.
- Demande de mur végétal refusée

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Le Maire

Guy PELISSIER

